

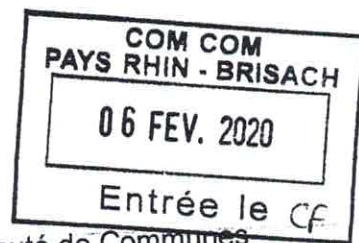


INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le Délégué Territorial

Dossier suivi par : José LOUBEAU
Tél. : 03 89 20 16 82
Mail : j.loubeau@inao.gouv.fr

N/Réf : OR/SA/122.19



Communauté de Communes
Pays Rhin-Brisach
Monsieur le Vice-Président
16, Rue de Neuf-Brisach – BP 20045
68600 VOLGELSHEIM

ITB
Copie : GH
CA

Colmar, le 4 février 2020

Objet : PLU Intercommunal de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach

Monsieur le Vice-Président,

Par courrier en date du 30 octobre 2019, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le dossier de PLU Intercommunal de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach.

Les communes concernées appartiennent à l'aire de production des IGP « Choucroute d'Alsace », « Crème fraîche fluide d'Alsace », « Miel d'Alsace », « Pâtes d'Alsace » et « Volailles d'Alsace », et des IG des boissons spiritueuses « Kirsch d'Alsace », « Mirabelle d'Alsace », « Framboise d'Alsace », « Quetsch d'Alsace » et « Whisky d'Alsace ».

Le projet a connu des évolutions favorables sur les aspects agricoles, suites à la concertation avec les PPA et la consultation des professionnels. L'INAO souligne cependant qu'il subsiste de fortes contraintes pour l'installation et le développement des exploitations.

Je vous informe que l'INAO n'a pas d'autre remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice
et par délégation,

Olivier RUSSEIL

Copie : DDT 68

INAO - Délégation Territoriale Nord-Est
SITE DE COLMAR
12 AVENUE DE LA FOIRE AUX VINS - BP 81233
68012 COLMAR CEDEX
TEL 03.89.20.16.80. / TELECOPIE : 03.89.41.05.17
www.inao.gouv.fr